

Niveau :	<b>MASTER</b>					année
Domaine :	<b>DROIT ECONOMIE GESTION</b>					<b>M2</b>
Mention :	<b>ADMINISTRATION ECONOMIQUE SOCIALE</b>					
Spécialité :	<b>FINANCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES GROUPEMENTS</b>					
Volume horaire étudiant :	<b>320 h</b>	<b>26 h</b>	<b>h</b>	<b>h</b>	<b>h</b>	<b>346 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

### Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Patrice RAYMOND Maître de Conférences en Droit public ☎ 03.80.39.54.93 patrice.raymond@u-bourgogne.fr	Christine GAVIGNET Bureau 176 Ext. Droit ☎ 03.80.39.53.86 christine.gavignet@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DROIT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

Le M2 « *Finances des collectivités territoriales et des groupements* » a pour objectif de répondre à un besoin urgent de personnels qualifiés dans le domaine de la gestion stratégique des finances et la fiscalité locales dans le cadre d'un environnement territorial en total mutation institutionnelle et financière. Grâce à une formation de haut niveau visant une parfaite maîtrise de tous leviers permettant une gestion optimale des marges de manœuvre financières des territoires, le diplôme prépare l'étudiant et le fonctionnaire à leurs futures missions de stratégies.

Il accueille les étudiants en formation initiale souhaitant se former à l'élaboration, au maniement, et à l'exploitation de tous les outils financiers, fiscaux et comptables des collectivités territoriales et de leur groupement. Les membres de la fonction publique territoriale ou nationale trouvent de la même façon dans le diplôme une voie de spécialisation ou de conversion professionnelle particulièrement adaptée aux besoins actuels des territoires. Pour ce personnel, la formation peut donner lieu à des aménagements horaires et à des dispenses d'assiduité.

En formant ces futurs responsables des finances locales et intercommunales au diagnostic financier, aux finances européennes, à la négociation des emprunts, à la gestion stratégique de la dette et de la trésorerie notamment, ainsi qu'au contrôle de gestion, le M2 « *Finances des collectivités territoriales et des groupements* » a pour objectif de compléter les missions confiées au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), lesquelles visent exclusivement la formation des lauréats des concours de la fonction publique. Les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que le secteur bancaire ou celui du conseil en cabinet d'avocat ou de consultant, trouvent dans ce diplôme les ressources précieuses leur permettant de trouver des réponses adaptées aux contraintes financières budgétaires actuelles.

La nature même des enseignements, la pédagogie mise en œuvre par les formateurs extérieurs et universitaires permettent une adaptation immédiate de l'étudiant au monde professionnel. Les « *séminaires professionnels de courte durée* » du mois de mars préparent les étudiants au stage. L'expertise proposée et les supports pédagogiques permettent également aux membres des cabinets d'exécutifs territoriaux ou aux consultants de recevoir une formation adaptée à leur mission de conseils et de mise en place de stratégies de gestion, de contrôles et de développement dans le domaine des finances locales.

Le M2 « *Finances des collectivités territoriales et des groupements* » vise également le développement de la culture générale et territoriale dans le cadre de la mutation actuelle des territoires et des finances publiques.

Un enseignement en langue vise le renforcement des compétences linguistiques en anglais juridique et financier. Un module de préparation à l'écrit et à l'oral aux concours de la fonction publique s'adresse tout particulièrement aux étudiants en formation initiale.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

D'une façon générale, tout lauréat du diplôme peut occuper des fonctions de :

- Directeur financier ou d'adjoint au directeur financier d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de communes ;
- Conseil en cabinets dans les domaines du contrôle de gestion, fiscaux, financiers et comptables des collectivités territoriales et des groupements, en collectivités territoriales ;
- Audit financier des collectivités territoriales dans le secteur bancaire ou en cabinet de consultant ;
- Responsable de la direction du développement économique d'une collectivité ou d'une Société d'économie mixte locale,
- Conseiller financier membre d'un cabinet d'exécutif territorial,
- Contrôleur de gestion et analyste de la stratégie financière ou consultant en finances et stratégie financière locale
- Responsable de gestion de portefeuille « pôle développement public » en secteur bancaire,
- Responsable de la dette et de la trésorerie en secteur hospitalier, ...

Les étudiants lauréats du diplôme acquièrent ainsi une solide formation dans les domaines clés des finances publiques locales, intercommunales, mais aussi hospitalières et des institutions locales, leur permettant, par ailleurs, de passer dans d'excellentes conditions tout entretien lié à l'actualité financière, économique et juridique des territoires, prévu dans les concours (Concours d'attaché, d'administrateurs et le concours d'entrée aux IRA).

Riche de ses plus de dix années de fonctionnement, les postes confiés aux étudiants et fonctionnaires du M2 « *finances des collectivités territoriales et des groupements* » sont les suivants :

- Contrôleur des statuts, des aspects financiers des marchés publics et gestion financières des ordures ménagères des collectivités territoriales dans un département ;
- Responsable d'enveloppes financières en Ambassade ;
- Chef du service finances et ressources humaines dans une communauté d'agglomération ;
- Responsable des tarifications et gestion des flux dans des établissements de santé ;
- Gestionnaire principal du budget et suivi du budget transports et infrastructures dans un département ;
- Chef du service dette au sein d'un département ;
- Directeur financier en milieu hospitalier ;
- Responsable de formation sur les logiciels financiers auprès des services gestionnaires des finances ;
- Responsable pôle développement public en secteur bancaire ( Direction des prêts) ;
- Gestion financière du développement et de l'aménagement du territoire au sein de la cellule de développement économique d'une région ;
- Consultant en cabinet conseil, ...

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

En matière de fiscalité des groupements, les enseignements dispensés permettent la maîtrise des différents modes de financements des EPCI, une parfaite appréhension des conséquences de la mise en place de la Contribution Economique territoriale (CET) sur les modes de financement des territoires. Ils permettent également la définition stratégique, la mise en place et la maîtrise des moyens de financement les mieux adaptés aux projets de développement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou non et des territoires dans lesquels ils s'insèrent. Sur le terrain financier, la formation permet une parfaite appréhension des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, leurs groupements, et leurs enjeux.

En matière de contrôle de gestion, le diplôme permet l'apprentissage des principes de base, et forme à la lecture méthodique d'un budget local et intercommunal. A l'issue de la formation, l'étudiant a appris à créer et à dégager les ratios les plus pertinents en fonction du profil financier de la collectivité analysée. Une approche pratique permet de s'initier à la mise en place d'un équilibre de financement dépendant du couple emprunt-fiscalité. Au sortir du séminaire, l'étudiant ou le fonctionnaire sait mettre en place un diagnostic financier, dégager du budget local les marges de manœuvre financière à partir de trois grands domaines : la solvabilité, la pression fiscale et la capacité à

autofinancer l'investissement. Il acquiert par ailleurs la maîtrise de la pratique du budget communal, de son élaboration à sa présentation jusqu'à son adoption et son exécution.

L'étude de l'aspect financier des contrats administratifs et des outils financiers d'aide au développement public permet de mesurer les risques financiers qui résultent de contrats de marchés publics, d'assurance, de location et de tous autres liés au développement du secteur économique local, ... La mesure et la définition de ces risques permettent à l'étudiant ou au fonctionnaire de collaborer avec le service juridique et économique des collectivités et des EPCI dans le cadre de la mise en place de ces contrats.

Cette formation permet également l'apprentissage des différents produits de financement des investissements et les risques liés proposés par le secteur bancaire aux collectivités territoriales et à leur groupement. Elle initie l'étudiant à la négociation des produits bancaires et à la recherche du meilleur produit en fonction des besoins et aux capacités financières de la collectivité que l'étudiant apprend également à analyser.

Le séminaire relatif aux contentieux budgétaires permet d'appréhender les conséquences juridiques du non respect de procédures donnant lieu à l'exercice de contrôles étroits par les juridictions.

Le module d'anglais a pour objectif de permettre aux membres de la promotion de commenter en anglais des graphiques financiers, des tableaux et autres supports de premier ordre qu'un responsable des finances dans une collectivité territoriale est amené à utiliser. Quant au module de sociologie fiscale, il vise le développement de la culture générale dans le cadre des réformes menées dans le domaine des finances locales.

### Modalités d'accès à l'année de formation :

- De droit, pour les étudiants de master 1 AES/AGT
- Par validation d'acquis, pour d'autres masters compatibles

### Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

#### SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Finances locales nationales et instruments financiers européens</b>	Instruments Financiers européens et cohésion territoriale	24		24	2	CT			1
	Finance et fiscalité intercommunales	24		24	2	CT			1
	Finances locales comparées	18		18	2	CT			1
		66		66	6				1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Aménagement du territoire et développement économique</b>	Intelligence territoriale et développement des territoires	18		18	3	CT			1
	Interventionnisme économique des collectivités locales	26		26	3	CT			1
TOTAL UE		44		44	6				1

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Droit budgétaire</b>	Gestion informatisée de la comptabilité publique	20		18	2	CT			1

<b>et comptabilité publique locale appliquée</b>	locale								
	Contentieux budgétaire local	18		18	2	CT			1
	Comptabilité publique locale appliquée	24		24	2	CT			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>62</b>		<b>62</b>	6				1

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Conférences linguistique, de culture générale et préparation aux concours</b>	Conférences de linguistique (anglais juridique et financier)	18		18	2	CT			1
	Conférences de méthodologie et préparation aux concours (Rédaction de CV, entretien d'embauche, note de synthèses, note administrative, ...)	10		10	2	CT			1
	Gestion des équipes, synergie professionnelle et management	20		20	2	CT			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>48</b>		<b>48</b>	6				1

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Droit des produits bancaires et contrats financiers</b>	Aspects financiers des contrats administratifs	18		18	3	CT			1
	Gestion stratégique des finances locales et des marchés financiers	24		24	3	CT			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>42</b>		<b>42</b>	6				1

<b>TOTAL S3</b>		<b>254</b>		<b>254</b>	<b>30</b>				<b>1</b>
-----------------	--	------------	--	------------	-----------	--	--	--	----------

**SEMESTRE 4**

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Gestion financière des collectivités territoriales et évaluation économique des politiques locales</b>	Gestion de la dette et de la trésorerie	24		24	5	CT			1
	Contrôle de gestion	24		24	5	CT			1
	Evaluation économique des Politiques publiques territoriales (COURS MUTUALISE et NON FINANCE par l'UFR)	10		10	5	CT			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>58</b>		<b>58</b>	15				1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Stage, Etudes de terrain, Travail</b>	Travail de recherche				3				1
	Conférences d'actualité et rencontres		20	20					

<b>réda<sup>tionnel</sup> et soutenance</b>	professionnelles <b>Professionnels extérieurs (Banques, assurance, cabinets d'expertise, secteur hospitalier, ...</b>								
	Rapport de stage ou Mémoire <b>(travail rédactionnel)</b>				6				1
	Etudes de terrain								
	Rapport de stage ou Mémoire <b>(Soutenance)</b>		6	6	6				1
TOTAL UE		26	26	15					1
<b>TOTAL S4</b>			26	90	30				

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

● **Sessions d'examen** : Chaque responsable de cours ou de séminaire organise un contrôle des connaissances dans les quinze jours qui suivent la fin de leur enseignement. Il n'existe donc pas de session d'examens sur une période bloquée mais tous au long du déroulement des formations, de novembre à mars. Il est prévu en septembre une session d'examens pour les étudiants n'ayant pas validé leurs examens par une moyenne égale ou supérieure à 10/20

● **Règles de validation et de capitalisation** :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue dans le cadre de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.